



Examen à mi-parcours du PNUD-GEF

« *Projet de Promotion des Petites Centrales Hydroélectriques en République Centrafricaine* »

Termes de référence pour le recrutement d'un(e) Consultant(e) national(e)

Pays	:	République Centrafricaine
Intitulé de la mission	:	Recrutement d'un(e) consultant(e) national(e) pour l'évaluation à mi-parcours du Projet de Promotion des Petites Centrales Hydroélectriques en République Centrafricaine
Date limite de candidature	:	2 novembre 2020
Catégorie	:	Energie et environnement
Type de contrat	:	Contrat individuel
Niveau du poste	:	Consultant(e) national(e)
Langues requises	:	Français
Date de commencement	:	20 novembre 2020
Durée du contrat initial	:	
Durée prévue de la mission	:	60 jours ouvrables

1. INTRODUCTION

Ce document présente le mandat pour l'examen à mi-parcours du PNUD-GEF relativement au projet de grande envergure intitulé Projet de Promotion des Petites Centrales Hydroélectriques en République Centrafricaine (RCA) (n° PIMS : 5680), mis en œuvre par le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) et le Ministère du Développement de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques, qui doit être réalisé en cinq (5) ans. Le projet a été lancé le 20 juin 2018 et se trouve presque dans sa troisième année de mise en œuvre. Conformément aux Directives du PNUD-GEF relatives à l'examen à mi-parcours, le processus d'examen à mi-parcours a été entamé avant la présentation du deuxième Rapport de mise en œuvre de projets (PIR). Le présent mandat énonce les éléments à prendre en compte dans le cadre de l'examen à mi-parcours. Le processus d'examen doit suivre les directives figurant dans le document *Directives pour la conduite d'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF*

(http://web.undp.org/evaluation/handbook/french/documents/PME-Handbook_Fr.pdf,
http://web.undp.org/evaluation/documents/guidance/GEF/GEF-TE-Guide_FRE.pdf).

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROJET

2.1. Contexte de développement

La RCA avec une superficie d'environ 623 000 km², 5,069 millions d'habitants (dont 50,2% de femmes parmi lesquelles et 61% vivant en milieu rural), dispose d'un potentiel important en ressources naturelles notamment agropastorale, forestières, minières et hydrauliques avec un potentiel hydroélectrique du pays estimé à environ 2 000 MW dont 1% est valorisé. Malgré ce fort potentiel, la RCA est classée parmi les dix pays les plus pauvres au monde. Le cycle de crises dans lequel la RCA se trouve depuis 2013, a progressivement ruiné le tissu économique et social et mis le pays dans un état de vulnérabilité général, avec des besoins énormes pour sa reconstruction. Les indicateurs sociaux économiques se sont dégradés et avec eux, les indicateurs du sous-secteur de l'électricité qui, malgré les efforts entrepris depuis 1983, demeurent parmi les plus bas de la sous-région.

Ainsi, malgré les efforts entrepris depuis la grande période d'étiage de 1983, en 2019, le taux d'accès à l'électricité est de 23% à Bangui et d'environ 4% au niveau national, le taux de desserte est de 24%, et le taux d'électrification de 3,8% et quasi nul à l'intérieur du pays. C'est à ce titre que la deuxième communication nationale (SNC) de la RCA à la CCNUCC en 2013 puis la Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) de Septembre 2015 ont mentionné que le secteur de l'énergie est devenu le 3^{ème} plus grand producteur de CO₂ derrière les secteurs agricole et sylvicole avec 2% d'émissions par an qui pourrait atteindre près de 25% du total des émissions de gaz à effet de serre du pays à l'horizon 2030. En effet, ces faibles taux de desserte et d'électrification ont fait de la biomasse et les combustibles fossiles, les principales sources d'énergie en 2019, avec 98,2% du bilan énergétique soit 2,64 millions de tep de bois consommés durant l'année.

En 2017, en réponse à cette situation, le PNUD, à la demande du gouvernement, a élaboré et soumis au GEF une fiche de projet qui a été approuvée le 31 janvier 2018, donnant lieu ainsi la signature entre le gouvernement le PNUD du Document de projet de promotion des Petites Centrales Hydroélectriques en RCA.

Le projet été mis au point pour aider le gouvernement de la RCA pour favoriser l'accès des populations rurales à l'électricité et améliorer ainsi, leurs conditions de vie.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF+) 2018 – 2021 et le Plan stratégique du PNUD pour 2018-2021 qui sont tous alignés sur la stratégie de relèvement du gouvernement centrafricain contenu dans le Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA) 2017 – 2021. En effet, le Résultat stratégique 3 de l'UNDAF+ « L'économie centrafricaine est relevée de manière durable » contribue à la priorité stratégique numéro 3 du RCPCA : « assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs » dont l'un des objectifs, Réhabiliter et

construire les infrastructures (notamment les réseaux de transport, d'électricité et de communication), s'harmonise avec l'Effet 3.2 de l'UNDAF+ « D'ici 2021, Les institutions politiques et administratives, les OSC et le secteur privé mettent en œuvre des politiques, programmes et réformes axés sur la croissance économique inclusive (bonne gouvernance économique, relèvement et la création d'emplois) et la gestion transparente, éthique et durable des ressources naturelles ». De même dans le cadre de la mise en œuvre de l'UNDAF+, les quatre composantes du PCH – RCA répondent au Produit du CPD ¹ et au Produit 1 du Plan stratégique 2018-2021² pour lequel le PNUD assure le lead et couvre la période du 20 juin 2018 au 31 décembre 2020. Toutes ces interventions prennent en compte la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, la promotion de l'investissement privé, de l'intégration régionale et de la libre circulation des biens et des personnes pour le développement des échanges régionaux, de la création d'emplois, du développement des secteurs porteurs de croissance et de réformes des structures de l'économie aux niveaux national, local et communautaire qui sont également les objectifs assignés à ce projet.

2.2. Problèmes que le projet cherche à régler : menaces et obstacles ciblés

Le projet cherche à répondre à la préoccupation majeure du gouvernement centrafricain qui est celle de favoriser l'accès des régions rurales à l'énergie moderne par l'augmentation du taux d'électrification rurale et de placer ainsi le pays sur la trajectoire de l'atteinte de l'ODD 7. Pour ce faire, il s'agit d'appuyer les institutions à poursuivre les stratégies de base commencées depuis 2005 par la réforme du sous-secteur de l'électricité avec l'adoption d'un ensemble de mesures juridiques et d'un nouveau cadre réglementaire et institutionnel pour le secteur énergétique en mettant l'accent sur l'électrification rurale et en ouvrant le sous-secteur de la production d'électricité aux producteurs indépendants d'électricité. C'est dans ce cadre que le gouvernement a déjà adopté le Code de l'électricité, la politique énergétique nationale ayant donné naissance à l'Agence pour l'Électrification Rurale et l'Agence de régulation du secteur de l'électricité, organisme de régulation indépendant chargé entre autres de la tarification.

C'est dans un contexte de pays post-conflit que le projet PCH – RCA se met en œuvre, l'exposant à des menaces ou risques majeurs comme l'insécurité, l'insuffisance des ressources en raison de l'orientation prioritaire des fonds vers l'assistance humanitaire, et désormais l'insécurité sanitaire due à la crise à la coronavirus (COVID) de l'année 2019 qui constituent en même temps des obstacles contextuels.

Au plan de la mise en œuvre, les petites centrales hydroélectriques sont confrontées à des obstacles spécifiques qui dépassent ceux décrits ci-dessus :

- Absence d'une politique et d'un cadre réglementaire favorables qui facilitent l'intérêt des investisseurs pour la production d'électricité à partir de petites centrales hydroélectriques pour les mini-réseaux isolés.
- Large méconnaissance de la technologie dans le pays. Hormis la petite centrale hydroélectrique de 120 kW située à Gamboula, il n'existe aucune installation connue qui puisse servir de modèle de viabilité financière pour les promoteurs de projets et les investisseurs.
- Coût de mise en place des PCH très élevé que les mini-réseaux diesel installés auparavant par l'ENERCA.
- L'absence de financement privé et public pour l'électrification rurale qui exacerbe la situation globale.

¹ **Produit du CPD 1** : Objectifs de croissance verte intégré à des politiques de secteurs spécifiques au niveau national

² **Produit 1 du Plan stratégique 2018-2021 : 1.5** Solutions adoptées pour réaliser l'accès universel à une énergie propre, abordable et durable (Comprend l'énergie renouvelable ainsi que les combustibles et les technologies propres)

2.3. Description et stratégie du projet

2.3.1. Stratégie du projet

Le projet PCH – RCA vient soutenir les initiatives de départ en levant les obstacles spécifiquement liés à l'investissement dans les petites centrales hydroélectriques décentralisées. Il est cohérent avec la stratégie FEM-6 de lutte contre le changement climatique (CCM-1, transfert de technologie et stratégies et politiques de soutien), notamment celle du programme 1 (Favoriser le financement et le développement opportuns des technologies à faibles émissions de carbone et des options d'atténuation et en démontrer les effets) et du programme 2 (développer et mettre en œuvre un ensemble de mesures et d'initiatives stratégiques innovantes pour encourager la mise en place de mesures d'atténuation) parce que son principal objectif est de faciliter l'investissement dans les dispositifs de mini-réseaux MCH en République centrafricaine.

Les principales composantes de ce projet sont les suivantes :

- Instruments politiques et financiers et système incitatif pour les petites centrales hydroélectriques pour alimenter les mini-réseaux.
- Renforcement des capacités pour l'exploitation, la maintenance et la gestion des PCH pour alimenter des mini-réseaux.
- Déploiement des PCH pour alimenter des mini-réseaux.
- Promotion des investissements et du genre, gestion et partage des connaissances

2.3.2. Objectifs

(i) Objectif opérationnel global

De manière opérationnelle, le projet vise à promouvoir l'investissement dans de mini-réseaux utilisant l'énergie de petites centrales hydroélectriques pour fournir des services d'électricité dans les zones rurales en RCA afin de "garantir l'accès à des services énergétiques efficaces, durables et modernes à la population rurale" d'ici 2030 à un coût abordable" et de manière durable, avec un impact négatif minimal sur l'environnement. Il permet de mettre en œuvre des mesures d'atténuation ayant obtenu l'adhésion du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

(ii) Objectif spécifiques

Sur le plan opérationnel, le projet comprend quatre (04) objectifs spécifiques :

- (1) Doter le sous-secteur de l'électricité d'instruments politiques et financiers ainsi que de systèmes d'incitation en faveur des mini-réseaux de PCH.
- (2) Renforcer les capacités de gestion des mini-réseaux de PCH.
- (3) Construire quatre (04) mini-réseaux de PCH.
- (4) Développer les relations publiques et promouvoir des investissements dans les PCH y compris le genre.

2.4. Résultats attendus et localités du projet

Les résultats attendus par composante du projet sont :

- Composante 1 :
Résultat 1 : La viabilité institutionnelle et financière des PCH basée sur les mini-réseaux assurée.
- Composante 2 :

Résultat 2 : Capacité à fournir des solutions clés en main et des services d'exploitation, de maintenance et de gestion (O & M & M) de qualité pour PCH développée.

- Composante 3 :

Résultat 3 : Un modèle opérationnel fonctionnel est démontré pour la viabilité technique et financière des petites centrales hydroélectriques.

- Composante 4 :

Résultat 4 : Sensibilisation accrue sur le potentiel des PCH, au climat d'investissement et à l'intégration du genre.

2.5. Localités du projet

Les localités concernées par ce projet sont présentées dans le Tableau 1 ci-après :

Nom du site	Préfecture	Puissance envisagée (kW)	Cours d'eau	Localités de consommation et distance du site PCH (km)
Chute de Mbecko	Lobaye	600 kW	Mbeko	Mbaïki (10 km du site + 4,5 km de réseau de distribution ENERCA en ville)
Gbassem	Lobaye	550 kW	Loamé	Boda (1,5 km du site + Réseau de distribution ENERCA existant sur 6 km en ville)
Gamboula	Mambéré Kadei	420 kW + 120 kW existante	Kadei	Gamboula (3 km du site + réseau locale existante des ONG. Pas de réseau de distribution en ville).
Baidou (Bac)	Ouaka	600W	Baidou	Bambari (13 km du site + 8,9 km Réseau de distribution ENERCA existant en ville)

2.6. Information techniques sur le projet (Tableau 2)

Intitulé du projet : "Promotion des petites centrales hydroélectriques pour alimenter des mini-réseaux afin d'assurer un meilleur accès aux services énergétiques modernes en République Centrafricaine".		
Pays : République Centrafricaine	Partenaire d'exécution : Programme des Nations-Unies pour le Développement	Modalité de gestion : Modalité d'Exécution Directe (MED/DIM)
Résultat UNDAF/Programme Pays - CAP-Résultat 33 : La population et les parties prenantes des secteurs public et privé utilisent les ressources naturelles de manière plus rationnelle, améliorent la sécurité alimentaire et énergétique et sont moins vulnérables aux crises.		
Résultat du Plan Stratégique du PNUD – Résultat 1.5 : Des solutions inclusives et durables adoptées pour améliorer l'efficacité énergétique et l'accès universel à l'énergie moderne (en particulier les sources d'énergie renouvelables hors réseau).		
Catégorie de Dépistage Social et Environnemental du PNUD : Risque Modéré	Marqueur du Genre du PNUD : GEN2 : L'Egalité du Genre représente un objectif significatif.	
Atlas Project ID/Award ID Number : 00105867	Atlas Output ID/Project ID Number : 00106888	
UNDP-GEF PIMS ID Number : 5680	GEF ID Number : 9291	
Date de démarrage : 20 juin 2018	Date de fin prévue : Juin 2023	
Date du CLEP : 18 Mai 2017		

2.7. Mise en œuvre du projet

Le Document de projet signé le 20 juin 2018 entre le gouvernement et le PNUD a prévu toutes les dispositions pratiques pour la gestion et la mise en œuvre du projet. Outre le défi du développement que compte relever les principaux acteurs, le Document de projet traite, selon le concept de gestion axée sur le résultat, tous les aspects de la stratégie du projet les résultats et partenariats, la faisabilité, le cadre logique du projet, le suivi et l'évaluation, la gouvernance et la gestion, la planification et la gestion financière. Des annexes obligatoires, parties intégrantes du Document, fournissent des informations pertinentes sur la planification du travail et du budget sur la durée du plan du projet qui est cinq années y compris les termes de référence pour le recrutement du personnel du projet.

Dans le cadre de mobilisation des ressources, le gouvernement et le PNUD ont signé le 31 août 2020 un Accord de financement d'un montant de 600 000 USD correspondant à la contribution de l'Etat centrafricain au financement du projet.

Au lendemain de la signature du Document de projet le 20 juin 2018, le Bureau a accordé une priorité à la constitution de l'unité de projet.

Ainsi, le Chef de projet et l'Assistant Administratif et Financier ont été recrutés en juillet 2018 pour les rôles suivants :

Chef de projet : Il est responsable de la gestion quotidienne du projet et du suivi régulier des résultats et des risques, y compris les risques sociaux et environnementaux. Le chef de projet veillera à ce que tout le personnel maintienne un niveau élevé de transparence et de responsabilité et notamment dans le suivi, l'évaluation et la communication des résultats. Le gestionnaire de projet informera le Comité de projet, le bureau de pays du PNUD et le CRJ du PNUD-FEM des retards ou des difficultés qui surviendraient au cours de la mise en œuvre, de sorte qu'un soutien approprié et des mesures correctives puissent être adoptés.

Assistant Administratif et Financier : Sous la supervision générale du Chef de projet, l'Assistant de projet soutient les activités d'experts internationaux/nationaux, d'investisseurs potentiels et de sous-traitants et fournit un soutien administratif, dactylographier, classer, obtenir des visas pour des experts/sous-traitants internationaux, tenir à jour les dossiers financiers du projet, etc.

Le processus de constitution de l'unité de projet s'est achevé en janvier 2018 avec le recrutement du consultant international, assistant technique du projet dont la mission est de conseiller et fournir des appuis techniques à l'unité de projet.

Le Comité de Pilotage du Projet : Coprésidé par le PNUD et le gouvernement, il est chargé de prendre par consensus les décisions de gestion lorsque le Chef de Projet requiert des directives, y compris la recommandation d'approbation des plans et révisions par le PNUD/partenaire d'exécution. Le Comité de Pilotage du Projet a été mis en place par l'Arrêté n° 040 du 05 novembre 2018 signé par la Ministre du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques.

Le Bureau Pays du PNUD : Le Bureau Pays du PNUD (agence d'exécution), appuie le gestionnaire de projet selon les besoins, notamment par le biais de l'unité du Bureau et de missions de supervision annuelle.

L'Unité PNUD-FEM : Pour le suivi et l'évaluation supplémentaires et assurance de la qualité de la mise en œuvre, le conseiller technique régional du PNUD-FEM et la direction du PNUD-FEM fourniront un appui en cas de problème, selon les besoins.

Le Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydraulique : En tant que premier coprésident du Comité de Pilotage, il représente le partenaire de mise en œuvre du projet.

2.8. Changements socioéconomiques et environnementaux importants intervenus depuis le début de la mise en œuvre du projet et tout autre facteur externe majeur ayant une incidence

Depuis la signature du Document de Projet par le Gouvernement et le PNUD, le Projet a déjà effectué un peu plus de deux années d'exercice par la mise en œuvre des Plans de travail des années 2018, 2019 et 2020 (en cours) adoptés par deux réunions du Comité de Pilotage.

Les réalisations du projet durant toute cette période sont marquées par :

- Dans le domaine du renforcement du cadre institutionnel et juridique :
 - Production et remise au gouvernement pour adoption en Conseil des Ministres et dissémination du Document de Politique Energétique Décentralisée.
 - Production et remise au gouvernement des Documents d'opérationnalisations du Fonds national de garantie et d'investissement, instrument financier très important pour la durabilité du projet.
- Dans le domaine du renforcement des capacités des acteurs
 - Recrutement en cours de consultants national et international pour l'élaboration d'un guide pour développeurs de PCH.
 - Recrutement en cours de consultants national et international pour l'élaboration d'un plan de formation.
 - Mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des structures gouvernementales compétentes comprenant la formation à l'utilisation d'une base de données dynamiques associée à la télédétection qui repose sur les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et le système d'information pour la mise en place d'une plateforme de gestion en ligne intégrant les technologies SIG et utilisant le système satellitaire développé par la NASA et l'Utilisation du UN Biodiversity Lab pour le suivi à distance des sites d'hydroélectricité et leur environnement.
- Dans le domaine du développement des mini-réseaux de PCH.
 - Démarrage des études de faisabilité des 4 sites pilotes du projet
 - Signature d'un Accord de financement entre le gouvernement et le PNUD relatif à la contribution de l'Etat centrafricain au budget du projet.
- Dans des relations publiques et de promouvoir des investissements dans les PCH y compris le genre.
 - Recrutement en cours de consultants national et international pour l'élaboration d'un plan de communication
 - Production d'une étude pour l'intégration du genre au projet
 - Recrutement en cours d'un(e) consultant(e) national(e) pour l'élaboration d'un plan du Document de projet d'autonomisation des femmes dans les sites du projet.

3. OBJECTIFS DE L'EXAMEN À MI-PAROURS

L'examen à mi-parcours vise à évaluer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs et des résultats du projet, tels qu'énoncés dans le Document de projet, et mesurera les premiers signes de réussite ou d'échec du projet, de manière à définir les changements qu'il faut opérer pour remettre le projet sur la voie de la réalisation

des résultats escomptés. L'examen à mi-parcours examinera aussi la stratégie du projet et les risques concernant sa durabilité.

Cette évaluation, qui, conformément à sa Politique du GEF en matière de suivi et d'évaluation³, est obligatoire pour tous les projets de grande envergure financés par le GEF⁴, est également inscrite dans le plan d'évaluation du Bureau et dans le Document de projet.

4. APPROCHE et MÉTHODOLOGIE

L'examen à mi-parcours doit fournir des informations fondées sur des données factuelles crédibles, fiables et utiles. Le/la consultant(e) chargé(e) de l'examen examinera toutes les sources d'informations pertinentes, y compris les documents élaborés pendant la phase de préparation du projet (par exemple, Fiche d'identité du projet (FIP), Plan d'initiation du projet du PNUD, Politique de sauvegardes environnementales et sociales du PNUD, le Document de projet, les rapports de projets dont l'Examen annuel de projets/PIR, la révision des budgets du projet, les rapports d'enseignements tirés, les documents stratégiques et juridiques nationaux, et tout autre matériel que l'équipe juge utile pour étayer l'examen). Le/la consultant(e) chargé(e) de l'examen à mi-parcours examinera l'outil de suivi de référence du domaine d'intervention du GEF présenté au GEF avec l'approbation du responsable, et l'outil de suivi à mi-parcours du domaine d'intervention du GEF qui doit être complété avant le début de la mission sur le terrain, conduite pour l'examen à mi-parcours.

Le/la consultant(e) chargé(e) de l'examen à mi-parcours doit suivre une approche collaborative et participative⁵ afin d'assurer une participation active de l'équipe du projet, des homologues gouvernementaux (le point focal opérationnel du GEF), des bureaux de pays du PNUD, des conseillers techniques régionaux PNUD-GEF, et autres parties prenantes principales.

La participation des parties prenantes est fondamentale à la conduite de l'examen à mi-parcours avec succès⁶. Cette participation doit consister en des entretiens avec les parties prenantes qui assument des responsabilités liées au projet, à savoir entre autres celles figurant dans le Tableau 3 ci-après.

Tableau 3 : Liste des parties prenantes au projet

Catégorie	Désignation
Agence d'exécution	<u>PNUD</u> - Représentante Résidente - Représentante Résidente Adjointe - Chargée de Programme Environnement et Développement Durable - Responsable de Suivi et d'Évaluation
Partenaire de mise en œuvre	<u>Ministère du Développement de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques</u> - Ministre - Coordonnateur de la Cellule
Comité de Pilotage	<u>Administrations sectorielles</u> - Chargé de Mission, Responsable du Développement à la Base, Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération - Secrétaire Général de l'Association Professionnelle des Établissements de Crédit de Centrafrique (APECCA)

³ <http://www.thegef.org/gef/Evaluation%20Policy%202010>

⁴ Les projets financés par le GEF d'un budget de plus de \$2 millions sont des projets de grande envergure.

⁵ Pour avoir des idées de stratégies et techniques novatrices et participatives concernant le suivi et l'évaluation, veuillez consulter le document [UNDP Discussion Paper: Innovations in Monitoring & Evaluating Results](#), 5 Nov 2013.

⁶ Pour faire participer plus activement les parties prenantes au processus de suivi et d'évaluation, consultez le document du PNUD [Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axée sur les résultats du développement](#), chapitre 3, page 93.

Catégorie	Désignation
	<ul style="list-style-type: none"> - Chargé de Mission en matière de l'Environnement Ministère de l'Environnement et du Développement Durable - Directeur du Développement Communautaire, Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant - Cheffe de Service Formation et Encadrement, Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Artisanat et du Secteur Informel - Directeur Général du Développement de l'Energie, Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques - Directeur Général de l'Agence de Régulation et de Stabilisation de l'Electricité en Centrafrique (ARSEC), Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques - Directeur Général de l'Energie Centrafricaine (ENERCA) - Coordonnateur de la Cellule de Coordination de Programme de l'Electrification Rurale, Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques <p><u>Secteur Privé</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Secrétaire Général de l'Union Nationale du Patronat Centrafricain (UNPC) - Secrétaire Général du Groupement Interprofessionnel Centrafricain (GICA) - Secrétaire Général en titre de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit de Centrafrique (APECCA) <p><u>Organisation de la Société Civile</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil Inter Organisations Non Gouvernementales en Centrafrique (CIONGCA) <p><u>Partenaires Techniques et Financiers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Point Focal du Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF), Ministère de l'Environnement et du Développement Durable - Chef d'Equipe de la Section Infrastructures et Développement Durable Délégation de l'Union Européenne en République Centrafricaine - Socioéconomiste, Mission Résidente de la Banque Africaine de Développement - Conseiller Economique de l'Ambassadeur de la République Populaire de Chine en République Centrafricaine - Spécialiste Senior en Energie, Mission Résidente de la Banque Mondiale - Analyste de Projets, Représentation de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC)
Unité de projet	<ul style="list-style-type: none"> - Chef de Projet - Assistant Administratif et Financier - Consultant international, assistant technique Projet
Autres parties prenantes	<p><u>Institutions de la République</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ministre, Conseiller à la Présidence de la République chargé du Suivi des Projets - Ministre, Conseiller à la République chargé des Investissements - Ministre, Secrétaire Technique Permanent du Cadre Mixte de Concertation pour l'Amélioration des Affaires (CMCAA) - Inspecteur Central en matière des Petites et Moyennes Entreprises, Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Artisanat et du Secteur Informel - Directeur des Collectivités Territoriales, Ministère de l'Administration du Territoire

Catégorie	Désignation
	<p>Secteur Privé</p> <ul style="list-style-type: none"> - DAMECA SA - Société d'Adduction d'Eau et d'Electrification Rurale « SAEER » SARL - Société Energie Solaire PV « ENR SOL PV » - Centrafrique Global Business Consulting <p>Organisation de la Société Civile</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réseau des Médias Communautaires de Centrafrique (RMCC)

En outre, le/la consultant(e) chargé(e) de l'examen à mi-parcours pourrait conduire des missions sur le terrain à Mbaïki et Boda dans la Lobaye, à Gamboula dans la Mambéré Kadei et Bambari dans la Ouaka, notamment sur les sites du projet suivants : Chute de Mbecko (Mbaïki), Gbassem (Boda), Gamboula (Gamboula) et Baïdou Bac (Bambari).

Le rapport final d'examen à mi-parcours doit exposer en détails l'approche appliquée pour l'examen, en indiquant explicitement les raisons ayant motivé cette approche, les hypothèses de départ, les défis à relever, les points forts et les points faibles des méthodes et de l'approche appliquées pour l'examen.

5. PORTÉE DÉTAILLÉE DE L'EXAMEN À MI-PARCOURS

Le/la consultant(e) chargé(e) de l'examen à mi-parcours évaluera l'évolution du projet dans les quatre catégories mentionnées ci-après. Veuillez consulter le document *Directives pour la conduite de l'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF* pour obtenir une description détaillée de ces catégories.

i. Stratégie de projet

Conception de projet :

- Analyser le problème auquel s'attaque le projet et les hypothèses de base. Passer en revue les conséquences de toute hypothèse erronée ou de tout changement contextuel sur la réalisation des résultats du projet tel qu'énoncés dans le Document de projet.
- Examiner la pertinence de la stratégie du projet et évaluer si c'est le moyen le plus efficace d'atteindre les résultats escomptés. Les enseignements tirés d'autres projets pertinents ont-ils été convenablement pris en considération dans la conception du projet ?
- Étudier la façon dont le projet répond aux priorités du pays. Faire le point sur l'appropriation nationale. Le concept du projet est-il conforme aux priorités et plans nationaux pour le développement sectoriel du pays (ou des pays participants s'il s'agit de projets multi-pays) ?
- Examiner les processus décisionnels : les points de vue des personnes qui seront concernées par les décisions du projet, de celles qui pourraient influencer sur les résultats et de celles qui pourraient contribuer à l'information ou à d'autres ressources visant le processus, ont-ils été pris en considération pendant la conception de projet ?
- Examiner la mesure dans laquelle les questions pertinentes en matière de genre ont été soulevées pendant la conception du projet. Voir annexe 9 des *Directives pour la conduite de l'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF* pour obtenir d'autres instructions.
- Indiquer s'il y a des domaines de préoccupation majeure qui nécessitent des améliorations.

Cadre de résultats/cadre logique :

- Procéder à une analyse critique des indicateurs et cibles du cadre logique du projet, évaluer la mesure dans laquelle les cibles à mi-parcours sont « SMART » (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinentes et limitées

dans le temps), et proposer des modifications/révisions spécifiques aux cibles et indicateurs lorsque nécessaire.

- Les objectifs, résultats ou éléments du projet sont-ils clairs, applicables dans la pratique et réalisables dans les délais fixés ?
- Examiner si les progrès réalisés à ce jour ont produit, ou pourraient produire à l'avenir, des effets bénéfiques pour le développement (par exemple, génération de revenus, égalité des sexes et autonomisation des femmes, meilleure gouvernance, etc..) qu'il faudrait intégrer au cadre de résultats du projet et suivre annuellement.
- S'assurer que l'on suit efficacement les aspects généraux en matière de développement et de genre du projet. Mettre au point et recommander des indicateurs de développement « SMART », notamment des indicateurs ventilés par sexe et des indicateurs faisant apparaître les effets bénéfiques pour le développement.

ii. Progrès vers la réalisation des résultats

Analyse de progrès vers les réalisations :

- Passer en revue les indicateurs du cadre logique à la lumière des progrès accomplis vers la réalisation des cibles de fin de projet, à l'aide de la Matrice des progrès vers la réalisation des résultats et les *Directives pour la conduite de l'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF* ; les progrès sont indiqués par couleur selon le principe des « feux tricolores » en fonction du niveau de progrès obtenus pour chaque réalisation ; formuler des recommandations pour les secteurs entrant dans la catégorie « Ne sont pas en voie de réalisation » (en rouge).

Tableau 4 : Matrice des progrès vers la réalisation des résultats (Réalizations obtenues à la lumière des cibles de fin de projet)

Stratégie de projet	Indicateur ⁷	Niveau de référence ⁸	Niveau lors du premier PIR (auto-déclaré)	Cible à mi-parcours ⁹	Cible à la fin du projet	Niveau et évaluation à mi-parcours ¹⁰	Évaluation obtenue ¹¹	Justification de l'évaluation
Objectif :	Indicateur (si applicable):							
Réalisation 1 :	Indicateur 1:							
	Indicateur 2:							
Réalisation 2 :	Indicateur 3:							
	Indicateur 4:							
	Etc.							
Etc.								

Grille d'évaluation des indicateurs

Vert = réalisé Jaune = en voie de réalisation Rouge = pas en voie de réalisation

Après analyse des progrès vers l'obtention des réalisations :

- Comparer et analyser l'outil de suivi de départ du GEF avec celui réalisé juste avant l'examen à mi-parcours.
- Identifier les obstacles entravant toujours la réalisation des objectifs du projet pour la période restante du projet.

⁷ Remplir à l'aide des données du cadre logique et des fiches de résultats

⁸ Remplir à l'aide des données du Document de projet

⁹ Le cas échéant

¹⁰ Indiquer par code de couleur uniquement

¹¹ Utiliser l'échelle d'évaluation des progrès à 6 niveaux : HS, S, MS, MU, U, HU

- En passant en revue les effets bénéfiques du projet à ce jour, définir les moyens par lesquels on pourrait accroître ces effets.

iii. Mise en œuvre des projets et gestion réactive

Mécanismes de gestion :

- Examiner l'efficacité globale de la gestion de projet telle qu'énoncée dans le Document de projet. Des changements ont-ils été apportés et sont-ils efficaces ? Les responsabilités et la structure hiérarchique sont-elles claires ? Le processus décisionnel est-il transparent et entamé en temps utile ? Recommander les améliorations à introduire.
- Étudier la qualité d'exécution de l'organisme d'exécution/des partenaires de mise en œuvre et recommander les améliorations à introduire.
- Étudier la qualité de l'appui fourni par l'organisme partenaire du GEF (PNUD) et recommander les améliorations à introduire.

Planification des activités :

- Passer en revue tout retard intervenu dans le démarrage et la mise en œuvre du projet, définir ce qui a causé ces retards et voir si les causes ont été éliminées.
- Les processus de planification des activités sont-ils axés sur les résultats ? Si non, proposer des moyens de réorienter la planification des activités de manière à ce qu'elle soit axée sur les résultats.
- Examiner l'application du cadre de résultats/cadre logique du projet en tant qu'outil de gestion et examiner tout changement qui y a été apporté depuis le début du projet.

Financement et cofinancement :

- Étudier la gestion financière du projet, en s'attachant particulièrement au rapport coût-efficacité des interventions.
- Passer en revue tout changement d'allocations de fonds résultant de révisions budgétaires, et évaluer l'adéquation et la pertinence de ces révisions.
- Le projet s'accompagne-t-il des contrôles financiers appropriés, notamment en matière de communication de données et de planification, permettant à la direction de prendre des décisions budgétaires éclairées et de verser les fonds en temps utile ?
- Sur la base du tableau de suivi du cofinancement à remplir, formuler des commentaires sur le cofinancement : le cofinancement est-il stratégiquement appliqué pour contribuer à la réalisation des objectifs du projet ? Le/la consultant(e) chargé(e) du projet organise-t-elle régulièrement des réunions avec les partenaires de cofinancement en vue d'harmoniser les priorités de financement et les plans annuels de travail ?

Systèmes de suivi et d'évaluation au niveau du projet :

- Examiner les outils de suivi actuellement utilisés : fournissent-ils les informations nécessaires ? Impliquent-ils la participation des principaux partenaires ? Sont-ils alignés sur ou intégrés dans les systèmes nationaux ? Utilisent-ils les informations existantes ? Sont-ils efficaces ? Sont-ils rentables ? D'autres outils sont-ils nécessaires ? Comment pourraient-ils être plus participatifs et plus inclusifs ?
- Étudier la gestion financière du budget de suivi et d'évaluation du projet. Les ressources allouées sont-elles suffisantes pour le suivi et l'évaluation ? Ces ressources sont-elles efficacement allouées ?

Participation des parties prenantes :

- Gestion des projets : les partenariats nécessaires et appropriés ont-ils été mis en place et renforcés avec des parties prenantes directes et indirectes ?
- Participation et processus menés par les pays : les parties prenantes gouvernementales aux niveaux local et national appuient-elles les objectifs du projet ? Jouent-elles toujours un rôle actif dans les décisions prises concernant le projet qui appuient l'efficacité et l'efficacité de la mise en œuvre du projet ?

- Participation et sensibilisation du public : dans quelle mesure la participation des parties prenantes et la sensibilisation du public contribuent-elles à faire progresser la réalisation des objectifs du projet ?

Communication de données :

- Evaluer la manière à laquelle la direction du projet a fait part des changements découlant de la gestion réactive et les a notifiés au Comité de pilotage du projet.
- Evaluer si l'équipe du projet et les partenaires se conforment comme il se doit aux exigences de communication de données du GEF (c'est-à-dire, les mesures prises pour donner suite à une mauvaise évaluation dans le PIR, le cas échéant ?)
- Evaluer la façon dont les enseignements tirés du processus de gestion réactive ont été étayés par des documents, communiqués aux principaux partenaires et intégrés par ces derniers.

Communication :

- Examiner la communication interne avec les parties prenantes concernant le projet : la communication est-elle régulière et efficace ? Certaines parties prenantes principales sont-elles exclues de la communication ? Des mécanismes de retour d'informations existent-ils dans le cadre de la communication ? La communication avec les parties prenantes contribue-t-elle à sensibiliser ces dernières aux réalisations et aux activités liées au projet, et aux investissements pour la durabilité des résultats du projet ?
- Examiner la communication externe concernant le projet : des moyens de communication appropriés sont-ils en place ou en cours de mise en place, pour faire part au public des progrès accomplis dans le cadre du projet et de son impact escompté (existe-t-il un site Internet par exemple ? Ou le projet a-t-il mis en œuvre des campagnes appropriées de sensibilisation du public ?)
- Aux fins de la communication de données, rédiger un paragraphe d'une demi-page pour résumer les progrès accomplis vers la réalisation des résultats du projet, en matière de contribution aux effets bénéfiques pour le développement durable et aux effets bénéfiques pour l'environnement mondial.

iv. Durabilité

- Vérifier si les risques définis dans le Document du projet, l'Examen annuel du projet /PIR et le module ATLAS de gestion des risques sont les plus importants et si les évaluations des risques sont appropriées et à jour. Dans la négative, expliquer pourquoi.
- En outre, évaluer les risques pour la durabilité dans les catégories suivantes :

Risques financiers pour la durabilité :

- Quelle est la probabilité qu'il n'y ait pas de ressources financières et économiques disponibles après la fin de l'aide du GEF (considérer que les ressources possibles peuvent provenir de sources multiples, comme les secteurs public et privé, les activités génératrices de revenus, et autres financements pouvant être des ressources financières adaptées à la durabilité des réalisations du projet) ?

Risques socio-économiques pour la durabilité :

- Existe-t-il des risques sociaux ou politiques susceptibles de menacer la durabilité des réalisations du projet ? Quel est le risque que le niveau d'appropriation par les parties prenantes (y compris par les gouvernements et autres parties prenantes principales) ne soit pas suffisant pour permettre de maintenir les réalisations/bénéfices du projet ? Les différentes parties prenantes principales ont-elles conscience qu'il est dans leur intérêt de maintenir les bénéfices du projet ? La sensibilisation du public/des parties prenantes est-elle suffisante pour appuyer les objectifs à long terme du projet ? L'équipe du projet étaye-t-elle par des documents les enseignements tirés en permanence, et ces documents sont-ils communiqués aux parties concernées, lesquelles pourraient apprendre du projet et potentiellement le reproduire et/ou le reproduire à plus grande échelle à l'avenir ?

Risques liés au cadre institutionnel et à la gouvernance pour la durabilité :

- Les cadres juridiques, les politiques, les structures de gouvernance et les processus présentent-ils des risques qui pourraient menacer la durabilité des bénéficiaires du projet ? Lors de l'évaluation de ce paramètre, examiner également des systèmes/mécanismes exigés pour la responsabilité, la transparence et le transfert des connaissances techniques sont en place.

Risques environnementaux pour la durabilité :

- Existe-t-il des risques environnementaux qui pourraient menacer la durabilité des réalisations du projet?

Conclusions et recommandations

Le/la consultant(e) chargé(e) de l'examen à mi-parcours inclura un paragraphe dans le rapport, exposant les conclusions fondées sur des données probantes de l'examen à mi-parcours, à la lumière des résultats.¹²

Des recommandations seront formulées sous forme de propositions succinctes d'interventions fondamentales qui seront spécifiques, mesurables, réalisables et appropriées. Un tableau des recommandations devrait être joint au résumé du rapport. Veuillez consulter les *Directives pour la conduite de l'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF* pour obtenir des instructions sur le tableau des recommandations.

Le/la consultant(e) chargé(e) de l'examen à mi-parcours devra formuler 15 recommandations au maximum.

Évaluation

Le/la consultant(e) chargé(e) de l'examen à mi-parcours communiquera les évaluations faites des résultats du projet et fera une brève description des réalisations associées dans le *Tableau 5 de résumé des évaluations et réalisations* dans le résumé du rapport de l'examen à mi-parcours. Voir l'annexe E pour consulter la grille des évaluations. Des évaluations de la stratégie du projet et du projet dans son ensemble ne sont pas exigées.

Tableau 5 : Résumé de l'évaluation et des réalisations de l'examen à mi-parcours du PCH – RCA

Evaluation	Evaluation examen à mi-parcours	Description de la réalisation
Stratégie du projet	N/A	
Progrès accomplis vers la réalisation des résultats	Evaluation de la réalisation de l'objectif : (sur une échelle à 6 niveaux)	
	Réalisation 1 Evaluation de la réalisation : (sur une échelle à 6 niveaux)	
	Réalisation 2 Evaluation de la réalisation : (sur une échelle à 6 niveaux)	
	Réalisation 3 Evaluation de la réalisation : (sur une échelle à 6 niveaux)	
	Etc.	
Mise en œuvre du projet et gestion réactive	(sur une échelle à 6 niveaux)	
Durabilité	(sur une échelle de 4 points)	

6. CALENDRIER

La durée totale de l'examen à mi-parcours sera de 60 des jours environ pendant 10 semaines à compter de la date de signature du contrat, et n'excédera pas cinq mois après le recrutement du/de la consultant(e). Le Tableau 5 présente le calendrier provisoire de l'examen à mi-parcours est le suivant :

¹² Les conclusions de l'examen à mi-parcours peuvent aussi être intégrées dans le corps du rapport.

Tableau 5 : Calendrier provisoire de l'examen à mi-parcours

CALENDRIER	ACTIVITÉ
30/10/2020	Clôture des candidatures
04/11/2020	Sélection de Le/la consultant(e) chargé(e) de l'examen à mi-parcours
06/11/2020	Signature du contrat
09/11/2020 (02 jour)	Préparation de l'équipe (remise des Documents de projet)
12/11/2020 (05 jours)	Examen des documents et préparation du Rapport initial d'examen à mi-parcours
20/11/2020 (07 jours)	Finalisation et validation du Rapport d'initiation de l'examen à mi-parcours - au plus tard au début de la mission pour l'examen à mi-parcours
09/12/2020 (15 jours)	Mission pour l'examen à mi-parcours : réunions avec les parties prenantes, entretiens, visites sur le terrain
11/12/2020 (02 jours)	Réunion de synthèse de la mission et présentation des premières conclusions - au plus tôt à la fin de la mission pour l'examen à mi-parcours
23/12/2020 (10 jours)	Préparation du projet de rapport
26/12/2020 (02 jours)	Incorporer un système de renvoi aux documents du retour d'information dans le projet de rapport/ finalisation du rapport d'examen à mi-parcours
31/12/2020 (04 jours)	Préparation et publication d'une réponse de la direction
08/01/2021 (06 jours)	(Facultatif) organisation d'un atelier avec les parties prenantes (pas obligatoire pour le/la consultant(e) chargé(e) de l'examen à mi-parcours)
16/01/2021 (07 jours)	Date prévue d'achèvement de l'ensemble du processus d'examen à mi-parcours

Les possibilités de visites sur place devraient être exposées dans le Rapport d'initiation.

7. DOCUMENTS À PRODUIRE DANS LE CADRE DE L'EXAMEN À MI-PARCOURS

Tableau 6 : Liste des livrables

#	Documents à produire	Description	Délais	Responsabilités
1	Rapport d'initiation de l'examen à mi-parcours	Le/la consultant(e) chargé(e) de l'examen à mi-parcours précise ses objectifs et méthodes d'examen	Au plus tard 2 semaines avant la mission pour l'examen à mi-parcours : 20/11/2020	Le/la consultant(e) chargé(e) de l'examen à mi-parcours présente le rapport à l'Unité mandatrice et à la direction du projet
2	Présentation	Premières conclusions	Fin de la mission pour l'examen à mi-parcours : 11/12/2020	Le/la consultant(e) chargé(e) de l'examen à mi-parcours présente les conclusions à l'Unité mandatrice et à la direction du projet
3	Projet de Rapport final	Rapport complet (rédigé à l'aide des directives sur le contenu figurant à l'annexe B) avec les annexes	Dans les trois semaines suivant la mission pour l'examen à mi-parcours : 26/12/2020	Le projet sera envoyé à l'Unité mandatrice, révisé par le RTA, l'Unité coordonnatrice du projet, et le point focal opérationnel du GEF

4	Rapport final *	Rapport révisé avec que les renvois détaillant comment il a été donné suite (ou non) aux commentaires reçus dans le rapport final d'examen à mi-parcours	Une semaine après la réception des commentaires du PNUD sur le projet de rapport : 16/01/2021	Le rapport final sera envoyé à l'Unité mandatrice
---	------------------------	--	--	---

*Le rapport final d'examen à mi-parcours doit être rédigé en anglais. Le cas échéant, l'Unité mandatrice peut prévoir la traduction du rapport dans une langue plus couramment parlée par les parties prenantes nationales.

8. DISPOSITIONS RELATIVES À L'EXAMEN À MI-PARCOURS

C'est le Bureau Pays du PNUD en République Centrafricaine qui a la principale responsabilité de gérer l'examen à mi-parcours.

L'Unité mandatrice passera un contrat avec le/la consultant(e) et s'assurera que le/la consultant(e) chargé(e) de l'examen à mi-parcours disposera en temps utile des indemnités journalières et des facilités de voyage dans le pays. L'équipe de projets aura la responsabilité de prendre contact avec le/la consultant(e) chargé(e) de l'examen à mi-parcours afin de lui fournir tous les documents nécessaires, de préparer les entretiens avec les parties prenantes, et d'organiser les visites sur le terrain.

9. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

Une équipe composée d'un/d'une consultant(e) national(e) conduira l'examen à mi-parcours. Le/la consultant(e) national(e) ne peut pas avoir participé à la préparation, la formulation, et/ou la mise en œuvre du projet (y compris la rédaction du Document de projet) et ne doit pas avoir de conflit d'intérêts en relation avec les activités liées au projet.

Le/la consultant(e) national(e) sera sélectionné(e) afin de disposer des compétences maximales dans les domaines suivants :

Expérience récente dans les méthodologies d'évaluation de la gestion axée sur les résultats	10
Expérience dans l'application d'indicateurs SMART et dans le remaniement ou la validation des scénarios de départ	5
Compétences en gestion réactive, telle qu'appliquée au changement climatique	5
Expérience dans la collaboration avec le GEF ou les évaluations du GEF ;	5
Connaissance des questions de développement en RCA	10
Expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans des secteurs techniques pertinents	10
Compréhension avérée des questions liées au genre au changement climatique	5
Expérience dans l'évaluation et l'analyse tenant compte du genre	5
Excellente aptitude à la communication et à la rédaction des rapports de portée nationale ou internationale	10
Compétences avérées en matière d'analyse	5
Expérience dans l'évaluation/la révision de projet dans le système des Nations-Unies sera un atout (trois missions similaires)	15
Au moins Bac + 4 en socioéconomie, économie du développement, management de projet, planification ou autres secteurs étroitement liés	15
Total	100

10. MODALITÉS DE PAIEMENT ET SPÉCIFICATIONS

Livrables	Echéancier	Part (%)
Livrable 1 : Remise du rapport de démarrage approuvé par l'équipe de supervision	To + 14 jours	20
Livrable 2 : Remise du rapport provisoire de l'examen à mi-parcours approuvé par le Spécialiste en évaluation	To + 43 jours	30
Livrable 3 : Remise du rapport final approuvé par l'équipe de supervision	To + 60 jours	50
TOTAL		100%

11. PROCESSUS DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ¹³

Processus recommandé de présentation des propositions :

- Lettre confirmant la manifestation d'intérêt et la disponibilité** à l'aide du [modèle](#)¹⁴ fourni par le PNUD ;
- CV et Notice personnelle** ([Formulaire P11](#)¹⁵);
- Brève description de la méthode de travail/proposition technique** indiquant les raisons pour lesquelles la personne estime être la mieux placée pour réaliser la mission attribuée, et méthodologie proposée indiquant de quelle manière elle abordera et réalisera la mission attribuée ; (maximum 5 pages au maximum)
- Proposition financière** indiquant le montant total tout compris du contrat et toute autre dépense relative au déplacement (transport local, indemnités journalières, etc), qui seront détaillées conformément au modèle joint à la Lettre de manifestations d'intérêt.

Tous les documents associés à la candidature devront être envoyés à l'adresse par courrier électronique à l'adresse suivante UNIQUEMENT : ([indiquer adresse électronique](#)) d'ici à (**heure et date**). Les candidatures incomplètes ne seront pas examinées.

Critères d'évaluation des propositions : seules les candidatures qui répondent et sont conformes aux critères seront évaluées. Les offres seront évaluées selon une méthode qui associe plusieurs évaluations – la formation et l'expérience dans des fonctions similaires compteront pour 70 pour cent et le tarif proposé comptera pour 30 pour cent de l'évaluation totale. Le candidat qui obtiendra la meilleure évaluation, et qui acceptera les conditions générales du PNUD, se verra attribuer le contrat.

Fait à Bangui, le

Approuvé par

Mamadou NDAW
Chargé de Bureau

¹³ Le recrutement des consultants devra se faire à la lumière des directives relatives au recrutement des consultants dans le POPP: <https://info.undp.org/global/popp/Pages/default.aspx>

¹⁴

<https://intranet.undp.org/unit/bom/ps/Support%20documents%20on%20IC%20Guidelines/Template%20for%20Confirmation%20of%20Interest%20and%20Submission%20of%20Financial%20Proposal.docx>

¹⁵ http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/Careers/P11_Personal_history_form.doc

Mandat - ANNEXE A : Liste des documents à examiner par le/la consultant(e) chargé(e) de l'examen à mi-parcours

1. Fiche d'identité du projet (FIP)
2. Plan d'initiation du projet du PNUD
3. Document de projet du PNUD
4. Résultats de l'étude d'impact environnemental et social du PNUD
5. Rapport d'initiation de projet
6. Tous les rapports de mise en œuvre de projets (PIR)
7. Rapports d'activité et plans de travail trimestriels des différentes équipes de travail
8. Rapports d'audit
9. Outils de suivi finalisés par domaine d'intervention du GEF après approbation du Responsable et à mi-parcours
(indiquer les outils de suivi spécifiques aux domaines d'intervention de ce projet)
10. Rapport de mission de contrôle
11. Tous les rapports de suivi élaborés dans le cadre du projet
12. Directives financières et administratives appliquées par l'équipe du projet

Les documents suivants seront aussi disponibles :

13. Directives, manuels et systèmes opérationnels relatifs au projet
14. Documents programmatique de pays du PNUD
15. Procès-verbaux des réunions du Comité de pilotage du Projet de Promotion des Petites Centrales Hydroélectriques en RCA et autres réunions (par exemple, réunions du Comité d'évaluation des projets)
16. Carte indiquant le lieu du projet

Mandat - ANNEXE B : Directives relatives au contenu du Rapport d'examen à mi-parcours¹⁶

- i. Informations de base du rapport (*page d'ouverture ou page du titre*)
 - Titre du projet appuyé par le PNUD est financé par le GEF
 - Numéro PIMS du PNUD et numéro d'identification du projet du GEF
 - Echéances de l'examen à mi-parcours et date du rapport d'examen à mi-parcours
 - Région et pays concernés par le projet
 - Domaine d'intervention opérationnel/programme stratégique du GEF
 - Organisme d'exécution/partenaire de mise en œuvre et autres partenaires liée au projet
 - Membres de Le/la consultant(e) chargé(e) de l'examen à mi-parcours
 - Remerciements
- ii. Table des matières
- iii. Acronymes et abréviations
1. Résumé (*3-5 pages*)
 - Tableau d'informations relatives au projet
 - Description du projet (succincte)
 - Résumé de l'avancement du projet (entre 200 et 500 mots)
 - Tableau du résumé de l'évaluation et de la performance
 - Résumé concis des conclusions
 - Tableau de synthèse des recommandations
2. Introduction (*2-3 pages*)
 - Finalité et objectifs de l'examen à mi-parcours
 - Portée et méthodologie : principes de conception et d'exécution de l'examen à mi-parcours, son approche et ses méthodes de collecte de données, et limites de l'examen à mi-parcours
 - Structure du rapport d'examen à mi-parcours
3. Description du projet et contexte (*3-5 pages*)
 - Contexte de développement : facteurs environnementaux, socio-économiques, institutionnels et politiques ayant un intérêt pour l'objectif et la portée du projet
 - Problèmes que le projet cherche à régler : menaces et obstacles ciblés
 - Description et stratégie du projet : objectifs, réalisations et résultats escomptés, description des sites sur le terrain (le cas échéant)
 - Accords relatifs à la mise en œuvre du projet : brève description du Comité de pilotage du projet, principaux accords conclus avec les partenaires de mise en œuvre, etc.
 - Calendrier et grandes étapes du projet
 - Principales parties prenantes : liste récapitulative
4. Résultats (*12-14 pages*)
 - 4.1 Stratégie du projet
 - Conception du projet
 - Cadre de résultats/cadre logique
 - 4.2 Progrès accomplis vers la réalisation des résultats
 - Analyse des progrès accomplis vers les réalisations
 - Obstacles entravant encore la réalisation de l'objectif du projet
 - 4.3 Mise en œuvre du projet et gestion réactive
 - Dispositions relatives à la gestion
 - Planification des activités
 - Financement et cofinancement
 - Systèmes de suivi et d'évaluation au niveau du projet
 - Participation des parties prenantes
 - Communication de données
 - Communication

¹⁶ Le rapport ne devra pas excéder 40 pages au total (sans compter les annexes).

- 4.4 Durabilité
 - Risques financiers pour la durabilité
 - Risques socio-économiques pour la durabilité
 - Cadre institutionnel et risques de gouvernance pour la durabilité
 - Risques environnementaux pour la durabilité
- 5. Conclusions et recommandations (4-6 pages)
 - 5.1 Conclusions
 - Déclarations générales et équilibrées (fondées sur des données probantes et liées aux résultats de l'examen à mi-parcours) mettant en évidence les points forts, les points faibles et les résultats du projet
 - 5.2 Recommandations
 - Mesures correctrices pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet
 - Mesures visant à suivre ou à renforcer les bénéfices initiaux du projet
 - Propositions d'orientations futures mettant en relief les principaux objectifs
- 6. Annexes
 - Mandat pour l'examen à mi-parcours (sans les annexes)
 - Matrice d'évaluation pour l'examen à mi-parcours (critères d'évaluation contenant les principales questions, les indicateurs, les sources de données et la méthodologie)
 - Exemple de questionnaire ou de guide relatif aux entretiens pour la collecte de données
 - Echelles d'évaluation
 - Itinéraire de la mission pour l'examen à mi-parcours
 - Liste des personnes interviewées
 - Liste des documents examinés
 - Tableau de cofinancement (s'il ne figure pas dans le corps du rapport)
 - Formulaire du Code de conduite du GENU signé
 - Formulaire d'approbation de rapport final d'examen à mi-parcours signé
 - *Joint en annexe dans un fichier séparé* : renvoi aux documents contenant les commentaires reçus sur le projet de rapport d'examen à mi-parcours
 - *Joint en annexe dans un fichier séparé* : outils de suivi à mi-parcours pertinents (*Outils de suivi de l'efficacité de gestion (METT), FSC, Tableau de bord des capacités, etc.*)

Mandat - ANNEXE C : Matrice d'évaluation pour l'examen à mi-parcours

Questions d'évaluation	Indicateurs	Sources	Méthodologie
Stratégie du projet : dans quelle mesure la stratégie du projet est-elle adaptée aux priorités du pays, à l'appropriation nationale et au meilleur moyen d'atteindre les résultats escomptés ?			
(Intégrer les questions d'évaluation)	(Relations créées et le niveau de cohérence entre la conception du projet et les méthodes de mise en œuvre, les activités spécifiques conduites, la qualité des stratégies visant à l'atténuation des risques etc.)	(Documents de projet, politiques ou stratégies nationales, sites Internet, personnel chargé du projet, partenaires du projet, données collectées pendant la mission pour l'examen à mi-parcours, etc.)	(Analyse de documents, analyse des données, entretiens avec le personnel chargé du projet, entretien avec les parties prenantes, etc.)
1. Qu'elle est la qualité et pertinence globale du montage de projet ?			
2. Le projet est-il pertinent au regard du contexte centrafricain ?			
3. Quel est le statut des risques/hypothèses identifiés dans le ProDoc original ?			
Progrès réalisés vers les résultats : dans quelle mesure les réalisations et les objectifs escomptés du projet ont-ils été atteints jusqu'ici ?			
4. Est-ce que la structure de gestion du projet et le ProDoc facilitent la mise en œuvre du projet ?			
5. Les partenariats appropriés sont-ils en place et opérationnels ?			
6. Quelles leçons tirées de la réalisation des résultats ?			
Mise en œuvre du projet et gestion réactive : le projet a-t-il été mis en œuvre avec efficacité et dans un bon rapport coût-efficacité ? Le projet a-t-il été en mesure de s'adapter à de nouvelles circonstances, le cas échéant ? Dans quelle mesure les systèmes de suivi et d'évaluation relevant du projet, la communication de données et la communication liée au projet favorisent-ils la mise en œuvre du projet ?			
7. La mise en œuvre est-elle efficace ?			
8. Dans quelle mesure le management et le S&E contribuent-ils à une gestion réactive ?			
9. La mise en œuvre est-elle efficiente, quel rapport coût-efficacité en termes de temps/argent ?			

Questions d'évaluation	Indicateurs	Sources	Méthodologie
Durabilité : dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, socio-économiques et/ou environnementaux pour la durabilité des résultats du projet à long terme ?			
10. La durabilité a-t-elle fait partie du processus de conception du projet ?			
11. L'exploitation des unités de production prévues permet-elle d'améliorer les conditions de vie des populations riveraines ?			
12. Les ressources sont-elles suffisantes pour assurer la réalisation du projet sur sa durée ?			

Mandat - ANNEXE D : Code de conduite du Groupe d'évaluation des Nations Unies (GENU) pour les évaluateurs/Consultants chargés de l'examen à mi-parcours¹⁷

Les évaluateurs/Consultants :

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées.
2. Doivent divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats.
3. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations. Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.

Formulaire d'accord avec le Consultant chargé de l'examen à mi-parcours

Accord pour le respect du Code de conduite du système des Nations Unies en matière d'évaluation :

Nom du Consultant : _____

Nom de l'Organisation de conseils (le cas échéant): _____

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des Nations Unies en matière d'évaluation et je m'engage à le respecter.

Signé à _____ (*Lieu*) le _____ (*Date*)

Signature: _____

¹⁷ www.undp.org/uneccodeofconduct

Mandat - ANNEXE E : Evaluation de l'examen mi-parcours

Évaluation des progrès vers la réalisation des résultats : (une évaluation pour chaque réalisation et pour chaque objectif)		
6	Très satisfaisant (HS)	L'objectif/la réalisation devrait atteindre ou dépasser toutes les cibles de fin de projet, sans présenter d'insuffisance majeure. Les progrès réalisés vers l'objectif/la réalisation peuvent être un exemple de « bonnes pratiques ».
5	Satisfaisant (S)	L'objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet, et ne présente que des insuffisances mineures.
4	Assez satisfaisant (MS)	L'objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet mais présente des insuffisances importantes.
3	Assez insatisfaisant (HU)	L'objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet mais présente des insuffisances majeures.
2	Insatisfaisant (U)	L'objectif/la réalisation ne devrait pas atteindre la plupart des cibles de fin de projet.
1	Très insatisfaisant (HU)	L'objectif/la réalisation n'a pas atteint les cibles à mi-parcours, et ne devrait atteindre aucune des cibles de fin de projet.

Evaluation de la mise en œuvre du projet et de la gestion réactive : (une seule évaluation globale)		
6	Très satisfaisant (HS)	La mise en œuvre des sept composantes – dispositions relatives à la gestion, planification des activités, financement et cofinancement, systèmes de suivi et d'évaluation au niveau du projet, participation des parties prenantes, communication des données et communication – permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive. Le projet peut être un exemple de « bonnes pratiques ».
5	Satisfaisant (S)	La mise en œuvre de la plupart des sept composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, à l'exception de quelques composantes faisant l'objet de mesures correctives.
4	Assez satisfaisant (MS)	La mise en œuvre de certaines des sept composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, mais certaines composantes nécessitent des mesures correctives.
3	Assez insatisfaisant (MU)	La mise en œuvre de certaines des sept composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, mais la plupart des composantes nécessitent des mesures correctives.
2	Insatisfaisant (U)	La mise en œuvre de la plupart des sept composantes ne permet pas la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive.
1	Très insatisfaisant (HU)	La mise en œuvre d'aucune des sept composantes ne permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive.

Évaluation de la durabilité : (une seule évaluation globale)		
4	Probable (L)	Risques négligeables pour la durabilité ; les principales réalisations sont sur le point d'être atteintes à la clôture du projet et devraient être maintenues dans un avenir prévisible
3	Assez probable (ML)	Risques modérés ; certaines réalisations au moins devraient être maintenues, étant donné les progrès vers les résultats des réalisations observés lors de l'examen à mi-parcours
2	Assez improbable (MU)	Risques importants que les principales réalisations ne soient pas maintenues après la clôture du projet, à l'exception de certains produits et activités
1	Improbable (U)	Risques forts que les réalisations du projet et les principaux produits ne soient pas maintenus

Mandat - ANNEXE F : Formulaire d'approbation du Rapport d'examen à mi-parcours

(A remplir par l'Unité mandatrice et le Conseiller technique régional (RTA) du PNUD-GEF et à joindre au document final)

Rapport d'examen à mi-parcours révisé et approuvé par :

Unité mandatrice

Nom : _____

Signature : _____ Date : _____

Conseiller technique régional du PNUD -GEF

Nom : _____

Signature : _____ Date : _____